

## Compte-rendu du conseil d'administration du lundi 16 novembre 2020

### Membres du CA présents

#### Représentante des collectivités

Mme CONEAU,  
Mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire

#### Représentants des parents d'élèves et des élèves

Mme Sidonie BABIN, *parent*,  
Mme Mireille BORDET, *parent*,  
M. MICHEL, *parent*,  
Mme POULEAU, *parent*,  
Mme RAYMOND, *parent*,  
M. Florian VION, *élève*,  
Mme Maëva HENRIOT, *élève*

#### Équipe de direction

Mme Mireille PALLON, *Principale*,  
Mme Céline JANNEAU, *Gestionnaire*

#### Représentants des personnels

Mme Hélène BELAUBRE, *enseignante*,  
M. Louis-Marie DELAUNAY, *enseignant*,  
M. Olivier GENDRON, *secrétaire*,  
Mme Marina TAMISE, *enseignante*,  
Mme Claire GOUVINE, *enseignante*,  
M. Jean-Marc CASTAGNON, *enseignant*

Le quorum étant atteint (13 présents), le conseil d'administration débute à 18h05. Mme Janneau est désignée comme secrétaire de séance.

### 1) Affaires administratives

#### 1.1. Vote du Procès-verbal du conseil d'administration du 9/6/2020

Mme PALLON présente les différents points évoqués dans le compte-rendu du conseil d'administration du 9 juin 2020.

Arrivées de Mme Bordet et M. Castagnon

Ce PV est adopté à 11 voix et 4 abstentions.

#### 1.2. Vote de l'ordre du jour

Sont ajoutés à l'ordre du jour :

- PPMS attentat-intrusion,
- Convention constitutive GRETA,
- Protocole sanitaire COVID
- Convention classe relais.

Arrivée de Mme Coneau.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### 1.3. Installation du Conseil d'administration

Après présentation par la cheffe d'établissement des différents membres composants le Conseil d'administration, celui-ci est installé.

Arrivée de Mme Babin.

#### 1.4. Installation de la commission permanente

Après présentation des différents membres proposés pour la Commission permanente par Mme PALLON, celle-ci est installée.

#### 1.5. Installation de la commission éducative

Après présentation des différents membres proposés pour siéger à la Commission éducative par la Principale, la commission est installée.

## 1.6. Installation du conseil de discipline

Après présentation des différents membres proposés pour siéger au Conseil de discipline par la Principale, la commission est installée.

Mme Pouleau fait remarquer que les années précédentes, les suppléants étaient informés et se présentaient éventuellement aux sièges des commissions. De ce fait, à ce jour, les 2 élèves titulaires au conseil d'administration étaient inscrits d'office à toutes les commissions. Mme PALLON admet effectivement cet état de fait et va également demander aux suppléants.

## 1.6. Installation du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Après présentation des différents membres proposés pour siéger au CESC par la Principale, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est installé.

## 2) Affaires financières

### 2.1. Budget prévisionnel du voyage à Paris

Mme JANNEAU présente la proposition de budget du voyage à Paris sur 2 jours avec déplacement en train.

Mme BELAUBRE donne les informations de ce projet qui, suivant la crise sanitaire, serait organisé au mois de juin 2021 avec les 2 classes de 4<sup>e</sup> soit 57 élèves : nuitée dans une auberge de jeunesse avec le petit déjeuner et un repas (48 €/personne). Elle prévoit une visite à la cité des sciences (9€/personne) si ses collègues de sciences veulent se joindre à elle et l'accompagner. Une visite gratuite au musée d'Orsay est envisagée.

M. MICHEL interpelle Mme Belaubre concernant un éventuel travail de la part des élèves par rapport à ce voyage. Mme Belaubre indique que pour avoir effectué plusieurs voyages, elle préfère donner un travail au retour afin que les élèves regardent et observent les sorties au lieu de se concentrer sur un travail.

Mme Janneau informe que les élèves de 4<sup>e</sup>, pour la plupart, n'ont pas adhéré au FSE et qu'elle n'a pas pris en compte dans ce budget, un don du FSE.

Elle précise qu'au collège, le FSE, participe pour les adhérents aux voyages à hauteur de 30 % ce qui n'est pas négligeable.

Le budget du voyage soit 7 875 € et le montant de la participation des familles soit 125 € sont approuvés à l'unanimité.

### 2.2. Budget prévisionnel de l'échange avec l'Espagne

Mme JANNEAU présente ce budget en informant des sorties prévues lors de ce voyage par avion : visites cathédrales de Cordoue et de Séville, visite d'une ferme de taureaux et sortie à un spectacle de Flamenco. Les élèves sont logés dans les familles et suivant le calendrier, les Espagnols seront accueillis en retour par les familles françaises.

Vu le contexte sanitaire, aucune date n'a été pour le moment envisagée.

Mme Janneau informe que suite au voyage non effectué en mars 2020, Transavia a émis des avoirs valables jusqu'en août 2021. Si ces derniers ne pourront pas être utilisés, Transavia effectuera le remboursement.

Budget global : 10 158,54 €. Le montant de la participation demandée aux familles est de : 310,00 €. Le FSE du collège d'Ingrandes apporte également une aide financière de 30 % du coût du voyage à chaque famille adhérente soit 93 €.

Le budget et la participation des familles sont approuvés à l'unanimité.

Ces voyages étant suspendus actuellement, nous avons souhaité les présenter dès ce conseil d'administration afin qu'en cas de possibilité de les effectuer, un échéancier soit mis en place le plus tôt possible.

Hormis l'aide du FSE, le collège informe que toutes les mesures sont prises en compte afin que tous les élèves puissent partir et que l'élément financier ne soit pas « un frein ». Le fonds social aide aussi pour les voyages et sorties.

### 2.3. Tarif des pertes et dégradations 2021

Mme JANNEAU présente les différents tarifs de dégradations pour l'année scolaire 2020-2021.

En ce qui concerne les dégradations, Mme JANNEAU précise qu'une facture est émise quand il s'agit d'un acte volontaire.

Les tarifs des pertes et dégradations sont adoptés à l'unanimité.

### 2.4. Contrats et conventions

Mme JANNEAU présente les différents contrats et conventions restant à la charge du collège (le département de Maine et Loire prend en charge les principaux contrats de maintenance et d'internet liés au collège).

Mme PALLON propose à ce sujet l'adhésion à deux nouvelles conventions sans frais financiers :

- la convention d'adhésion au GRETA-CFA 49,
- la convention d'accueil des élèves admis au dispositif *Classe Relais* avec le lycée RENOIR.

Mme TAMISE, rejointe par M. CASTAGNON, fait part de son étonnement par rapport à certains contrats et conventions obligatoires entraînant un coût financier : pour l'assistance informatique (252 €) avec le CRID, pour l'agence comptable dont dépend le collège et à la demande de M. BUGÉ, agent comptable, pour les frais de fonctionnement (250 €), AJI (120 €) pour la publication des voyages.

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer les dits conventions et contrats 2021.

### 2.5. Délégation du Conseil d'administration à la cheffe d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Le conseil d'administration donne délégation à la cheffe d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 26 du code des marchés publics (214 000 € HT) et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.

Le conseil d'administration donne délégation à la cheffe d'établissement à l'unanimité.

### 2.6. Répartition forfaitaire trimestrielle des tarifs de demi-pension 2021

Mme JANNEAU présente les différents tarifs de restauration pour l'année 2021, fixés par le conseil départemental de Maine et Loire. Elle précise que le conseil départemental n'opère pas d'augmentation en 2021 sur ces tarifs.

Le montant annuel pour les élèves demi-pensionnaires étant de 483 € pour 138 jours de fonctionnement, elle propose la répartition trimestrielle suivante :

- janvier-mars – 42 jours de fonctionnement soit 147,00 €,
- avril-juillet – 44 jours de fonctionnement soit 154,00 €,
- septembre-décembre – 52 jours de fonctionnement soit 182,00 €.

Cette répartition est approuvée à l'unanimité.

### 2.7. Budget 2021

Mme Janneau présente et explique les différents points de la proposition de budget envoyée aux membres du conseil d'administration.

M. Michel intervient par rapport aux équipements informatiques dans les familles par rapport au 1<sup>er</sup> confinement. Mme Janneau informe que la Principale et elle-même ont toujours été présentes au collège et ont prêté des PC à trois familles. Des élèves sont venus aussi directement au collège pour effectuer leur travail.

Le budget du collège pour l'année 2021 est adopté à l'unanimité.

## 2.8 Décisions d'ordonnateur

Mme Janneau explique les décisions d'ordonnateur n°2-3-4-5-6 et 7 opérées sur l'exercice actuel, à savoir :

- Créditer la ligne des droits de reprographie de 0.45 € pour paiement de la facture. Ces 45 centimes proviennent des crédits ouverts sur les manuels scolaires.
- Ouverture de la ligne budgétaire du gaz suite au changement des chaudières de fuel en gaz avec report du disponible en fuel (ALO 5334.79 € et SRH 4000 €).
- Ouverture de la ligne frais d'huissier en SRH avec crédit provenant des denrées. En effet, ces frais ont été imputés au collège suite à l'impossibilité à l'huissier de retrouver la famille correspondante.
- Ouverture d'une ligne admission en non valeur provenant des denrées suite à non paiement d'une créance par une famille et dans l'incapacité de la régler après demande d'huissier soit 104 €.
- Création en dépenses et en recettes d'une ligne budgétaire pour devoirs faits 16AE ; reliquat de 2019 pris sur les manuels scolaires pour 2020 soit 63.76 €.

## 2.9 D.B.M. pour information

Mme Janneau présente les décisions budgétaires modificatives n°2 et 3.

- DBM n°2 : constatation des produits scolaires suite au 1<sup>er</sup> confinement. En effet, du fait de la réduction de recettes en SRH, M. Buge a demandé d'effectuer cette DBM pour reconstater toutes les lignes ouvertes sur ce service afin d'être le plus près possible du réel.
- DBM n°3 : ouverture de crédits sur le fonds social suite à subvention 2020 de 1719.57 €.

## 2.10 DBM pour vote

Mme Janneau propose une DBM pour prélèvements sur fonds de réserve pour un total de 9 700 €. Suite à reconstitution des produits scolaires, il est nécessaire de faire des prélèvements sur fonds de réserve afin que les factures soient honorées jusqu'à fin décembre 2020. Mme Janneau précise que si ces fonds ne sont pas totalement utilisés, ils retombent dans les fonds de réserve. Ces prélèvements serviront à approvisionner les lignes budgétaires suivantes du service SRH :

- denrées : + 5000 €
- eau : + 800 €
- électricité : + 800 €
- Gaz : + 800 €
- Produits d'entretien : + 800 €
- Réparations : + 800 €
- Reversement au service ALO : + 700 €.

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

## 2.11 Informations travaux et aménagements par conseil départemental

Lors de la présentation du budget 2021, Mme Janneau a évoqué les travaux de chaufferie (chaudières gaz à la place des chaudières fuel vieilles de 29 ans) effectués cet été et l'achat des nouvelles tables de restauration sur roulettes et basculantes afin de faciliter le nettoyage et la manutention.

A propos des agents territoriaux, Mme Janneau évoque leurs charges de travail accrues du fait du protocole sanitaire, sans moyen humain en plus, voire en moins puisque les titulaires (41 h/semaine car annualisées) sont remplacées par des contractuelles effectuant un service de 35 h/semaine et congés inclus dans contrats.

Il serait nécessaire d'avoir un poste à temps complet en plus pour pouvoir effectuer toutes les tâches. Mme Janneau souligne que, depuis septembre, même si le conseil départemental a fait de gros efforts pour les remplacements, elle demande un personnel en renfort sans succès. Les parents proposent

d'appuyer les demandes et d'être en copie des courriels. M. MICHEL demande si à tout hasard les demandes peuvent être également faites au niveau de la mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire. Mme Janneau répond que pour le collège, les agents territoriaux sont gérés par le conseil départemental et la mairie gère ceux des écoles de la commune. Mme CONAU, élue de la mairie, appuie les éléments donnés par Mme Janneau et précise que la mairie a déjà beaucoup de soucis de recrutement de ses agents et surtout pour quelques heures. Toutefois, Mme CONAU va en référer à la mairie.

### 3) Affaires générales

#### 3.1. Modification du règlement EPS relatif aux dispenses.

Mme PALLON demande une modification du règlement intérieur concernant les dispenses des élèves.

A ce jour, le règlement prévoyait que la cheffe d'établissement décide si l'élève dispensé assiste aux cours ou non. Mme PALLON dit ne pas être compétente en la matière et que cela est plutôt du ressort des enseignants. Désormais, les élèves verront directement avec leurs enseignants pour assister ou non aux cours.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

#### 3.2. Attribution des Indemnités pour Mission Particulières

Mme PALLON présente la répartition des IMP pour l'année scolaire 2020-21 et précise qu'il s'agit d'heures hors présence des élèves.

M. Foucher, professeur de technologie : 1 IMP pour l'heure dite de labo pour temps passé à mettre en place les logiciels et cours sur les PC.

M. Delaunay informe qu'avant les enseignants de sciences avaient une indemnité dite « de vaisselle » et que celle-ci a été annulée.

Mme Tamise : ½ IMP RUPN (référente numérique) ; 0.25 IMP pour aide aux élèves migrants ; 0.25 IMP pour référente des élèves en décrochage scolaire.

M. Pouzet : 1 IMP RUPN (référent informatique du collège).

Cette attribution est votée à l'unanimité.

#### 3.3 Mise à jour PPMS attentat-intrusion

Mme PALLON et Mme JANNEAU présentent la mise à jour de ce PPMS (plan particulier de mise en sécurité) du collège et particulièrement le confinement dans chaque salle à la place du confinement dans les couloirs.

Mme JANNEAU informe avoir sollicité la venue d'un conseiller de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale) pour la mise à jour puisqu'il était recommandé de prendre en compte, actuellement, la crise sanitaire. Il préconise, en cas d'intrusions malveillantes, de se confiner dans les salles, contrairement aux préconisations du gendarme référent intervenu en 2016, qui demandait le confinement dans le couloir. Depuis 2016, des volets roulants électriques ont été installés dans les salles où seuls des rideaux intérieurs existaient.

Une mise en sécurité en s'échappant figure également au PPMS. Mme Tamise évoque le fait que les clés ont été changées et que les enseignants, à part les professeurs d'EPS, n'ont plus les clés pour ouvrir les portails depuis que le département a émis des clés par zone (salles de cours – administration – technique). Mme Janneau et Mme Pallon vont réfléchir à une solution à ce problème.

Le confinement pour ce plan est adopté à l'unanimité.

#### 3.4 Protocole sanitaire

Mme PALLON informe que la mise en place du protocole sanitaire a été réalisée notamment avec l'attribution d'une salle pour chaque classe. Cela ne facilite pas les cours des enseignants, en

particulier des professeurs de sciences car il n'est plus possible de faire effectuer des manipulations par tous les élèves, puisque le matériel ne peut pas être transporté.

Mme RAYMOND interroge la Direction sur les mesures mises en place au self, le plus critique puisque c'est l'endroit où les masques sont enlevés et où le risque de contamination est plus grand. Entre chaque passage d'élève, les tables, par manque de personnel, ne peuvent pas être désinfectées. Toutefois, chaque élève pose ses assiettes sur un plateau, ce qui rassure quelque peu. Par contre, il reste les pichets d'eau qui sont manipulés par les élèves. Les élèves se désinfectent obligatoirement les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée du self distribué par les AED.

Nous demandons aux élèves de déjeuner avec les mêmes camarades tous les jours, de sorte qu'il soit plus facile et rapide d'identifier les cas contact en cas d'annonce de cas confirmé.

Les équipes continuent leur réflexion afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des professeur.e.s.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 21H05.

La secrétaire de séance,

A blue circular stamp with the text "LE CONSEIL D'ADMINISTRATION" around the perimeter and "LA PRINCIPALE" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Céline JANNEAU

La Principale,

A blue circular stamp with the text "COLLEGE D'INGRANDES SUR LOIRE" around the perimeter and "LA PRINCIPALE" in the center, with the number "49123" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Mireille PALLON